

Dépôt des dossiers
avant le 15 février 2023
DANS LA LIMITE DES FONDS DISPONIBLES

Dispositif «Aide à l'énergie»

Qu'est-ce que «l'aide à l'énergie» ?

C'est une aide financière accordée par la commune de Limonest en direction des foyers limonois ayant de faibles revenus pour faire face aux dépenses d'énergie et à l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, eau et électricité.

- Les dossiers sont à retirer en mairie à partir du 3 janvier 2023 ou à télécharger sur le site web www.limonest.fr
- Les dossiers complets sont à déposer au CCAS sur RDV au 04 72 52 57 15/32



Les conditions d'attribution :

Cette aide à l'énergie est accordée aux locataires ou aux propriétaires dont les revenus de l'ensemble du foyer sur 2022 n'excédant pas les plafonds suivants :

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Personne seule	Couple ou colocation
0	15.505 €	23.259€
1	18.459 €	27.688 €
2	22.151 €	33.226 €
3	25.842 €	38.763 €
Par enfant ou personne supplémentaire	3.692 €	5.538 €

Renseignements
04 72 52 57 15

